

DELEGATION DE SIGNATURE

La Présidente directrice générale de l'Agence nationale de la recherche,

Vu le décret n° 2006-963 du 1^{er} août 2006 relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Agence nationale de la recherche, modifié par décret n° 2014-365 du 24 mars 2014 ;

Vu le décret du Président de la République en date du 8 juillet 2024 nommant Madame Claire GIRY en tant que Présidente Directrice Générale de l'Agence nationale de la recherche ;

Vu le contrat de travail du 16 novembre 2015 de Madame Tako DIAGANA ;

Vu l'arrêté du 03 mars 2020 portant nomination de Madame Tako DIAGANA au poste de gestionnaire administratif et financier au service financier à la direction du conventionnement et du financement de l'Agence nationale de la recherche ;

Décide :

Article 1 : Délégation est donnée à Madame Tako DIAGANA, gestionnaire administratif et financier du service financier au sein de la direction du conventionnement et du financement de l'Agence Nationale de la Recherche, à l'effet de signer au nom de la Présidente directrice générale de l'Agence Nationale de la Recherche :

- Les actes relatifs à la certification du service fait imputés sur le budget d'intervention.

Article 2 : Cette délégation est applicable à compter du 11 septembre 2024

Paris, le 11 septembre 2024

La Présidente directrice générale,

Claire GIRY